



**HAL**  
open science

## Entre éthique et illégalité, De l'inconstance des libéralités !

Pascale Hancart Petitet

► **To cite this version:**

Pascale Hancart Petitet. Entre éthique et illégalité, De l'inconstance des libéralités!. La Lettre du CReCSS, 2007, 7. hal-03681769

**HAL Id: hal-03681769**

**<https://hal.science/hal-03681769>**

Submitted on 2 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Entre éthique et illégalité, De l'inconstance des libéralités !**

±

Depuis plusieurs années, de nombreux doctorants et post-doctorants parviennent à mener leurs travaux, grâce au paiement de libéralités accordées par des organismes divers (notamment les associations et fondations Sidaction, Fondation pour la Recherche Médicale, Ligue Nationale contre le Cancer, etc). La libéralité est une indemnité mensuelle que le chercheur perçoit pour une durée déterminée. Il ne bénéficie, dans ce cadre, ni de couverture sociale, ni de cotisation au chômage et à la caisse des retraites. Le paiement par libéralité induit donc, de fait, une forme de précarité. La définition de ce terme pose clairement la position de l'organisme payeur par rapport à celle du chercheur puisque la libéralité est une « disposition de celui qui, dans ses actes, ou dans ses intentions donne sans contrepartie, et sans y être obligé, quelque chose qui n'est pas dû »<sup>2</sup>.

Depuis le 20 octobre 2006, le paiement par libéralité est illégal. En effet, les responsables du ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont signé une circulaire mentionnant que les libéralités devaient être transformées en contrats à durée déterminée à compter du 1er janvier 2007. Cette mesure, résultat du travail mené, depuis 2004, par certaines associations (Sidaction notamment), auxquelles se sont associés des militants politiques et le mouvement Sauvons La Recherche<sup>3</sup>, signe une grande avancée pour le financement de la recherche. Néanmoins, les modalités mises en place dans l'urgence ne permettent pas de répondre, pour l'instant, aux problèmes divers posés par la transformation des libéralités en CDD. En effet, celle-ci « implique le paiement de charges patronales (36% du salaire) et des charges salariales (20%), c'est la différence entre un salaire brut et un salaire net. Avec des taxes supplémentaires, le surcoût est de l'ordre de 70% »<sup>4</sup>. Actuellement, comme le mentionne le document que je viens de recevoir de la part de Sidaction<sup>5</sup>, les démarches sont en cours avec les organismes universitaires d'accueil. Des conventions doivent être signées entre l'association et les universités afin de déterminer, entre autres, la répartition des charges patronales et salariales. Aujourd'hui, en raison de la poursuite de ces négociations, des doctorants et des post-doctorants n'ont pas été payés depuis deux mois et se retrouvent en rupture de contrat<sup>6</sup>. En marge de cette situation, des associations, dont Sidaction, ont décidé de poursuivre le paiement par libéralités, en attendant la mise en place des CDD. Cette décision est louable et courageuse. Elle conduit Sidaction à se mettre provisoirement en situation d'illégalité. Dans ce contexte, le paiement par libéralité est posé comme un acte résolument éthique.

Pascale Hancart Petitet

---

<sup>1</sup> J'entendais paradigme en tant que « types de formes » . il faut que je trouve la définition donnée en sciences sociales.

<sup>2</sup> Source : Dictionnaire Le trésor de la langue française informatisée. <http://atilf.atilf.fr/>

<sup>3</sup> Voir le site : <http://recherche-en-danger.apinc.org/>

<sup>4</sup> Trautman. Suppression des libéralités : l'hypocrisie du gouvernement ne peut pas durer. Le 2 février 2007.

[http://recherche-en-danger.apinc.org/spip.php?article1527&var\\_recherche=liberalit%E9](http://recherche-en-danger.apinc.org/spip.php?article1527&var_recherche=liberalit%E9)

<sup>5</sup> Voir le site : <http://www.sidaction.org/>

<sup>6</sup> Kister. Plus aucun doctorant ou post-doctorant payé sur « libéralité » dans les laboratoires ! Le 2 février 2007

[http://recherche-en-danger.apinc.org/spip.php?article1527&var\\_recherche=liberalit%E9](http://recherche-en-danger.apinc.org/spip.php?article1527&var_recherche=liberalit%E9)

Doctorante et heureuse bénéficiaire  
d'une bourse accordée par Sidaction